Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève

Band: 16 (1938)

Artikel: Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève

en 1937

Autor: Blondel, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727832

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

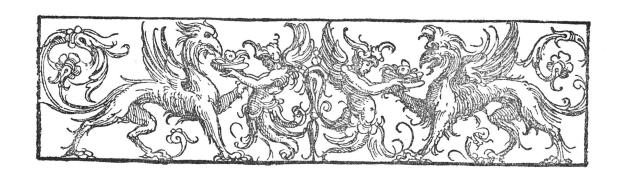
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



CHRONIQUE DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES DANS LE CANTON DE GENÈVE EN 1937

L. BLONDEL.

EPOQUE GALLO-ROMAINE.

Genève, rue Calvin.



posant un câble électrique dans la vieille ville, les 13 et 14 décembre, on a mis à découvert, dans la rue Calvin, plusieurs murs antiques. A l'angle de la Pélisserie et de la rue Calvin, en face du nº 18 (Pélisserie), on a coupé un massif de maçonnerie au milieu de la rue; il me paraît être du moyen âge. Par contre, en face du nº 7 de la rue Calvin, la tranchée a longé un fort mur romain (fig. 1) à maçonnerie faite de serpentines et de schistes noyés dans beaucoup de mortier

avec adjonction de tuiles à rebord antiques. On a suivi ce mur, qui a été détruit, sur 10 m. 40; il semble avoir mesuré près de 0 m. 80 de largeur. La terre qui le bordait était du sablon coloré en rouge par l'action du feu, car il y avait beaucoup de bois charbonné. Ce mur, à l'une des extrémités, fait retour du côté du nº 7, soit du côté du lac. Cinq mètres plus loin, en face du nº 9, nous avons pu suivre, sur 4 mètres de longueur, un mur de facture identique avec angle en retour du côté du lac. Il est probable que ces deux murs, qui forment un alignement légèrement différent, se rejoignent, appartiennent à la même construction et sont sans doute les fondations d'une maison romaine. Du côté de Saint-Pierre, le dernier mur décrit est limité par

un gros pavage noyé dans de la terre grasse. Ce pavage avait une largeur de 4 m. 50 et venait buter contre un troisième tronçon de mur, aussi romain, que nous avons suivi sur plus de 3 mètres de longueur. Les fouilles dans le reste de la rue Calvin n'ont pas touché d'autres substructions. A noter que le sol pavé se trouve à un mètre en dessous de la chaussée actuelle. Tous les alignements de cette rue ont donc été modifiés depuis l'antiquité; ils suivent à peu près les tracés existants mais au milieu de la rue. Ces édifices antiques devaient, je pense, s'appuyer aux murailles de l'enceinte réduite de la fin du IIIe siècle; ils semblent du reste appartenir aux IIe et IIIe siècles, étant donné la nature de leur construction. Cependant, il faut constater qu'on ne voyait pas trace de chaussée le long des murs; le pavage indique une voie

perpendiculaire entre deux édifices et non point une rue dans le même axe que la rue Calvin.

Signalons encore que, à l'angle de la rue Calvin avec celle du Puits-Saint-Pierre, on a coupé deux murs parallèles en boulets indiquant une porte, mais ces fondations appartiennent au moyen âge. Il est possible que cette rue soit

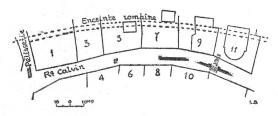


Fig. 1. - Constructions romaines, rue Calvin.

d'une création relativement récente, car dans la seconde moitié du XIIIe siècle elle s'appelait encore de «Bornuel» ou de burgo novo. Il me semble probable que les parcelles devaient primitivement se prolonger de la Grand'rue jusqu'aux murs de l'enceinte réduite, face au lac. Puis, au XIIIe ou XIIIe siècle, on a ouvert une nouvelle rue parallèle à la Grand'rue afin de construire un quartier dans les jardins attenant aux immeubles donnant sur la Grand'rue. Ceci expliquerait ce terme de Bourg-Neuf et aussi le tracé de la rue pavée qui était perpendiculaire à la rue actuelle et devait se terminer en cul-de-sac. Ce n'était qu'une voie de dévestiture secondaire reliant la Grand'rue à des immeubles regardant le lac. L'accord de 1280 entre le Chapitre, qui avait édifié des maisons pour les chanoines dans cette rue, et la cure de Saint-Germain, pour les redevances paroissiales, ne serait qu'une conséquence de la création de ce quartier neuf 1.

Sur la rue du Puits-Saint-Pierre, les fouilles n'ont pas été assez profondes pour qu'on puisse faire des constatations intéressantes. Cependant il y avait dans les déblais beaucoup de tuiles romaines et de la poterie usuelle grise.

Saint-Gervais (Genève).

Nous décrivons ici seulement ce qui concerne les trouvailles romaines faites au quai Turrettini, en renvoyant au paragraphe du moyen âge les objets d'époque postérieure.

¹ Regeste genevois, nº 1167.

Jusqu'à ce jour il n'avait pas été possible de déterminer si un établissement antique occupait la région de Saint-Gervais. On a trouvé des inscriptions dans ce quartier, mais toutes semblaient provenir de la rive gauche; seules des tombes barbares découvertes sous le Temple indiquent une occupation plus ancienne. Nous avons cependant déjà émis l'opinion qu'avant une villa carolingienne, un établissement romain devait se trouver à peu près sur le même emplacement. Les dernières constatations faites au quai Turrettini semblent prouver cette hypothèse. Seule la dénomination de Saint-Gervais, qui date de l'époque carolingienne, s'opposait à cette opinion, mais nous avons des indications qui nous conduisent à penser que la villa romaine portait un tout autre nom. Sans vouloir développer ici ce sujet, nous croyons qu'avant Saint-Gervais ce lieu s'appelait Pulier, car la vigne du monastère de Saint-Jean toute proche de l'église s'appelait encore, en 1511, Prepulier (vocatam antiquitus de Prepulier), soit en « pré Pulier », même forme que Pully 1.

En établissant le canal de draînage de la route qui doit suivre le nouveau quai, on a rencontré sur une dizaine de mètres des restes de construction antique. C'est le seul point dans toutes ces fouilles où des débris romains ont été constatés; partout ailleurs, sauf sur la berge primitive, il n'y avait que des constructions du moyen âge. Le point de trouvaille est tout près de l'ancienne allée des Meuniers, exactement en dessous du Temple de Saint-Gervais et du bourg carolingien. Le draînage a coupé un mur peu épais presque parallèle à la fouille, et l'intérieur d'une salle dont le sol en terre noire remplie de charbon contenait des débris caractéristiques. J'ai recueilli des morceaux de grandes tuiles, du tuileau auquel adhérait du mortier en brique pilée, un fragment de sol en brique pilée, un cube de mosaïque noire, plusieurs débris de poterie grise et noire ordinaire, une anse de cruche avec vernis rouge, de la poterie usuelle rouge, un petit éclat de poterie à glaçure rouge, un poids, un grand clou, des canaux de chauffage, du stuc blanc avec encadrement jaune et rouge, etc... (fig. 2, V). Il semble qu'on est sur l'emplacement d'un pavillon chauffé, situé non loin du Rhône et dépendant d'un édifice qui se trouvait au-dessus, en direction du Temple de Saint-Gervais. La villa descendait très probablement en gradins jusqu'au bord du fleuve. Nous verrons plus loin qu'à la même époque les berges du fleuve étaient protégées par une digue. Ces quelques restes, bien que très incomplets, nous permettent d'espérer des trouvailles plus importantes quand on creusera sur le haut de la colline en face du Temple. En ce point les constructions postérieures étaient peu profondes, il y avait des cours ou anciens jardins. On voyait nettement l'angle du bâtiment creusé dans du gravier et du sable marneux.

Les travaux pour la construction du nouveau quai ont encore permis de déterminer exactement le tracé de l'ancienne rive du Rhône. Déjà, en 1932, nous avions,

¹ L. Blondel, Les faubourgs de Genève au XVe siècle, p. 95. Voir pour la villa carolingienne: Genava, VI, p. 29 sq.

à l'occasion des fouilles pour l'établissement du grand collecteur, pu faire diverses observations ¹. Nous rassemblons ici toutes ces données pour avoir une idée d'ensemble. On savait qu'au cours des siècles, et surtout depuis la fin du XVII^e siècle, de nombreux moulins, des tanneries, avaient peu à peu empiété sur le fleuve; puis les quais sont venus augmenter encore progressivement cet empiètement. Aussi l'ancienne rive du haut moyen âge et de l'époque romaine se trouve-t-elle très en arrière de la ligne du quai du XIX^e siècle, par endroits à plus de 25 mètres.

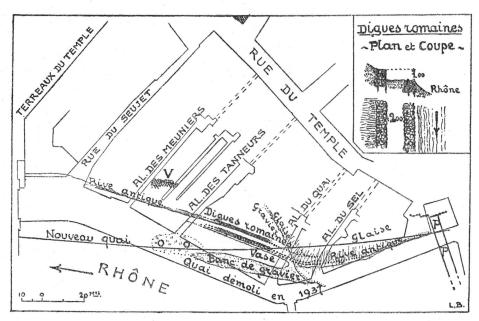


Fig. 2. — Substructions et digues romaines à Saint-Gervais

En premier lieu, l'alignement le plus en retrait était constitué par une digue faite de très gros cailloux roulés et de blocs erratiques, maintenus par une série de forts pieux en chêne, distants de 0 m. 80 à un mètre. Cette digue, en amont, ne se prolongeait que par un simple pilotage à l'endroit où elle atteignait un banc de glaise compacte. En avant, du côté du fleuve, à deux mètres de distance, se développait une deuxième digue plus basse d'un mètre, composée d'une double rangée de petits pilotis maintenant des blocs de pierre et des fascines entrelacées. Cette deuxième digue, comme la première, venait buter contre le banc de glaise qui se relève fortement en forme de promontoire (plus de deux mètres de hauteur). En avant encore, et protégé par ce cap, il y avait un terrain vaseux rempli de débris de bois. Il devait y avoir en cet endroit un petit golfe protégé à la fois par le promontoire et par un atter-

¹ Genava, X, p. 53, et XI, p. 29.

rissement de marne et de gravier qui l'isolait du courant principal du fleuve. A noter que dans cette boue j'ai trouvé plusieurs ceps de vigne montrant que tout ce coteau était cultivé comme vignoble. Dans l'intérieur des deux digues j'ai récolté de la tuile et de la poterie romaine. Dans le terrain vaseux et plus en aval, face aux restes de la villa, j'ai recueilli trois poids antiques en terre, dont l'un est conique mais particulièrement intéressant comme forme. Plus bas que l'atterrissement de gravier et en dessous du niveau du fleuve j'ai trouvé un grand nombre d'outils en fer que je décrirai plus loin, un fragment d'épée de la Tène et une lance romaine.

Les résultats de ces fouilles sont donc importants, surtout au point de vue topographique; ils nous indiquent qu'en dessous d'un établissement romain, la rive était protégée par des digues qui formaient comme une terrasse au-dessus du fleuve. En amont, cette digue se confondait avec un banc compact de glaise qui se prolonge jusqu'au pont de l'Ile (fig. 2, P). En aval, la digue se continue, mais nous n'avons pu en voir le développement complet. Dans cette partie nous avons encore remarqué des débris de troncs de saules. Il semble qu'entre cette digue en pierre et l'emplacement du pont, il n'y avait aucune construction romaine, en tout cas aucun mur antique n'était visible; seules des maçonneries du moyen âge, dont les plus anciennes dataient du XIVe siècle, ont été mises à découvert.

Nous avons pu vérifier qu'en dehors du bourg d'origine carolingienne, situé autour de l'église, l'extension de cette agglomération ne date que du début du XIVe siècle. Les immeubles les plus anciens n'étaient qu'en bordure de la rue du Temple; en dessous, la pente allant jusqu'au Rhône devait être en jardins, prés ou vignes ¹.

Gué antique de la Drize.

A plusieurs reprises, nous avons étudié le parcours de la voie romaine de Carouge à Saint-Julien. Les derniers travaux pour la canalisation de la Drize ou Eau-Morte nous ont permis de voir comment cette route traversait cette rivière. Le point de passage de la nouvelle canalisation se trouve entre le pont et le tracé du bief des moulins de Lancy qui n'est plus marqué que par la délimitation communale entre Lancy et Carouge. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle il n'existait pas de pont, il n'y avait qu'un gué et une simple planche pour les piétons. En ce point, la mappe de 1747 indique une boucle de la rivière et le passage de la route en diagonale. Au moment de la construction de la ville de Carouge, on a établi le canal qui prend une partie des eaux de la Drize. Ce travail, exécuté en 1784, nécessita la correction et la canalisation dans cette région de la rivière; peu après, on édifia un pont en pierre pour la route de Saint-Julien. On dut remonter la chaussée et l'appuyer par deux murs de soutènement (a et b) qu'on a retrouvés dans les derniers travaux (fig. 3).

L'emplacement du pont de César sur le Rhône à Genève. Voir l'article plus loin.

A 1 m. 50 sous le sol de la chaussée actuelle, les ouvriers ont coupé l'ancienne route. Cette voie, qui a subsisté et a été utilisée jusqu'à la construction du pont, a été fréquemment remaniée. La surface en petit gravier de 0 m. 15 était relativement moderne, mais en dessous, sur 0 m. 45 de hauteur, il y avait un empierrement de cailloux de moyenne grosseur en partie antique avec de la tuile ro-

maine. Enfin, plus profondément encore, un pavage établi avec de très grosses pierres sur trois mètres de largeur venait buter latéralement contre une sorte de digue qui le protégeait en amont et contre un fort talus destiné à éloigner les eaux de la rivière. La coupe C-D est juste au point où la route a encore sa largeur complète; on voit le début du passage pavé, beaucoup plus étroit (P). Ce pavage traversait tout le lit de la Drize. Le talus du côté amont présentait des réfections nombreuses, dont quelques-unes étaient relativement récentes.

La coupe A-B montre la voie antique normale beaucoup moins épaisse comme empierrement, et le début du talus protecteur. Sans compter le talus, la voie antique n'avait en cet endroit que 5 mètres de largeur; elle se rétré-

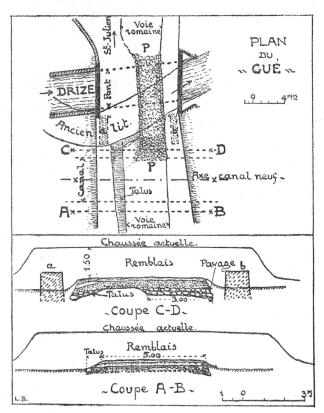


Fig. 3. — Plans et coupes du gué de la Drize.

cissait à 3 mètres pour traverser la Drize. Le niveau du gué se trouvait un peu audessous du fond du lit de la rivière actuelle.

Cet exemple de gué est fort instructif; il nous montre, juste avant l'entrée dans le lit de la rivière, une protection latérale contre le courant d'eau, puis que la voie s'engageait en diagonale par rapport au courant. M. Albert Grenier indique aussi que la plupart des gués traversent le plus souvent la rivière en diagonale et que la route suit la rive pendant quelques mètres avant d'aborder le gué ¹. Nous avons donc ici les mêmes dispositions générales. Les ponts étaient assez exceptionnels; ils n'étaient réservés, au moins dans notre région, que pour des cours d'eau d'une

¹ Albert Grenier, Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, VI, 2, p. 187.

certaine importance ou pour des rivières aux rives très escarpées. Nous pouvons penser que la plupart des gués étaient établis de la même manière sur nos routes. La Drize, sans être un cours d'eau important, peut cependant devenir menaçante les jours d'orage ou après des séries de pluies, car elle recueille les eaux qui descendent du Salève. Depuis l'établissement du nouveau canal souterrain, le lit primitif de la Drize a été comblé et le pont en pierre a été détruit. Il n'est plus possible maintenant de voir qu'on traverse un cours d'eau.

Confignon.

Exactement au point 422 (carte Siegfried), à un peu plus de 600 mètres au N.-E. du village de Confignon, à la suite du défoncement d'une vigne, j'ai retrouvé les traces d'une construction romaine. Ces restes se trouvent au bord du chemin rural qui fait un brusque coude avant de descendre au bord de l'Aire. Cet emplacement porte le nom de « En Marly » et se trouve en dessous du lieu dit « En Beau », déformation de « Chez les Baud ». Les quelques maisons des Baud ont succédé au village médiéval de Préculier, bien connu dans les reconnaissances féodales du XIVe siècle. J'ai recueilli sur cet emplacement beaucoup de tuiles romaines, du mortier antique et un débris de vase, en poterie grise ordinaire. Il est probable qu'il devait y avoir en cet endroit une exploitation rurale, ou une villa, fort bien exposée au midi.

Genthod.

En retirant du sable dans le bas de la propriété de M. G. Fatio, à Genthod, M. Irminger, jardinier, a trouvé une série de vases romains, dont quatre sont intacts. Ce creux de sable se trouve au-dessus de la voie ferrée, à environ 5 mètres du talus de la ligne et à 7 mètres de la route qui va de la route suisse au village de Genthod; cette partie de la propriété est boisée. Ces vases étaient tous réunis dans une poche du terrain, à 1 m. 35 sous le sol. J'ai inspecté cet emplacement et n'ai recueilli que quelques débris de tuile ou brique; il n'y avait aucun os.

Ces objets sont les suivants: une cruche en terre jaune-rosée ordinaire, sans vernis, panse ronde, col étroit avec petite anse, hauteur: 14,5 cm. (n° 15068); un petit vase en pâte grossière, terre jaune, tachée de noir, non vernissée, faite à la main, hauteur: 7 cm. 4 (n° 15069); une petite coupe, terre rouge, très grossière, non vernissée, faite à la main, hauteur: 0 cm. 32 (n° 15070); une jolie coupe à pied à glaçure rouge, diamètre: 13 cm. 2, avec décor de feuilles pédonculées à la barbotine sur le rebord (n° 15071); plusieurs débris d'une petite cruche en terre ordinaire jaune (fig. 4).

Cette trouvaille me paraît correspondre à une sépulture, bien qu'aucun ossement humain n'ait été remarqué; elle est située à une vingtaine de mètres de la

route antique du bord du lac. Cependant elle ne dépend pas du grand cimetière barbare du Creux-de-Genthod. Ces poteries sont grossières, sauf la coupe à glaçure rouge. Si nous n'avions pas cette coupe nous serions tentés de placer cette trouvaille à basse époque, mais on sait que c'est surtout Lezoux qui a produit ces vases à décor cordiforme dits à feuille de lierre, dans la seconde moitié du I^{er} siècle. Il est vrai qu'on ne sait pas à quelle époque ce décor a disparu et cette coupe a pu être conservée

longtemps encore dans la famille de son premier possesseur avant d'avoir été enfouie. C'est peut-être aussi une imitation, car le vernis n'est pas solide et se raye facilement.

MOYEN ÂGE ET TEMPS MODERNES.

Marais de Cornavin.

Le service du gaz a, au mois de mars, entrepris des travaux sur la place des XXII Cantons. Sous le refuge central on a trouvé, sous 3 m. 80 de déblais, une couche de glaise, puis une forte épaisseur de terrain tourbeux avec débris de bois, de feuilles et d'os d'ani-



Fig. 4. — Vases et coupes trouvés à Genthod.

maux complètement noirs; dessous, une lignée de cailloux mélangés à la glaise (fig. 5). Nous avons là un exemple typique de fonds de marais. Des quelques tuiles visibles dans la tourbe aucune ne me paraît antérieure au moyen âge. La couche tourbeuse présentait une coupe en forme de cuvette et les cailloux semblaient disposés comme un pavage. Au bord de la fouille, on a mis à découvert un très gros mur de fortification qui correspond au tracé du bastion de Cornavin, édifié en 1546. Ce bastion, qui protégeait la porte de la ville, a été remanié à diverses époques et principalement en 1645. Nous donnons ici la figure de ce bastion qu'on eut beaucoup de peine à établir, car le terrain n'était pas solide.

La constatation la plus intéressante est celle de la présence d'un marais très ancien; elle élucide toute la situation topographique de Saint-Gervais. En effet, le texte de la charte de 1265, qui définit les limites de juridiction entre l'évêque de Genève et le sire de Gex, n'a jamais été bien compris. Galiffe en a tiré des déductions fausses et le sens en est resté obscur. On lit: Que pertinentie quo ad villam Sti. Gervasii fuerunt limitate a loco qui dicitur Cornavin usque ad locum qui dicitur li nanz prefate ville Sti. Gervasii 1. « Li nanz » a été interprété comme « le nant »; nous croyons qu'il faut le comprendre comme « les nants ». En effet, l'article li n'est pas ici au cas

¹ Regeste genevois, nº 982.

régime, mais le sujet du pluriel. A partir du marais de Cornavin, le nant se divisait en deux branches, l'une en direction du Rhône, l'autre en direction du lac. Dès lors la délimitation devient claire, tout le terrain compris entre le lieu dit Cornavin où était le marais et les deux nants relevait de l'évêque. Ce territoire formait un triangle dont l'angle supérieur était à Cornavin. En face du marais, du côté du Rhône, s'étendait la vigne, propriété de l'évêque, qui s'appelait Cornavin et qui a donné son nom à la région (à l'origine, Corne à vin.) Nous avons du reste la preuve de ce

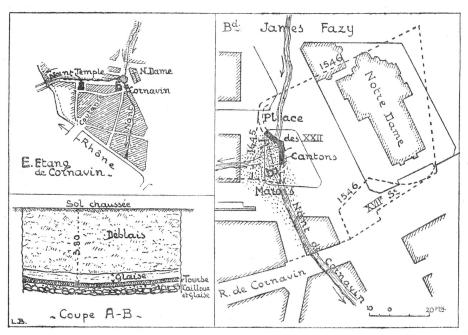


Fig. 5. - Plans et coupe du marais de Cornavin.

que nous avançons. Ce territoire, dès le XIIIe siècle, n'a jamais cessé de relever de l'évêque, qui y possédait en propre soit la vigne de Cornavin, soit celle dite de l'Ile avec son pré qui bordait la rue actuelle de Coutance jusqu'au Rhône. Ces terrains n'ont été morcelés pour y construire des maisons qu'au milieu du XVe siècle. Le tracé du nant de Cornavin, du côté des Pâquis, est mentionné en 1451, celui qui passait dans les fossés et terreaux au-devant du Temple de Saint-Gervais au même moment, en 1455 ¹. Les sources du nant de Cornavin ou des Crottes étaient à « La forêt », au lieu dit « Fontaines Saintes ». Par un lit profondément encaissé les eaux du nant aboutissaient à un marais situé non loin de la croix de Cornavin, limite des

¹ Archives d'Etat, Evêché, Gr. 5, fo 207, Fief S^t-Michel, 4, fo 7vo Portef. Actes privés V, acte de 1464.

franchises genevoises, puis elles se divisaient, comme nous l'avons vu, en deux branches. Depuis le milieu du XVe siècle, les mentions concernant les réparations du «pas» et de la route de Cornavin, toujours endommagé par les eaux, sont très nombreuses. On y construisit des protections avec des poutres et des pierres. En 1491 le registre du Conseil parle des dommages qui pourraient venir du défaut de complément (soit d'achèvement) du « golet inférieur » de la croix de Cornavin; on paye 3 florins pour le paver. Ce golet est l'écoulement des eaux du marais. Enfin le marais lui-même est mentionné en 1496, ut lacus de Cornavin visitentur et reparanda reparentur, « que les syndics visitent le lac (réservoir, pièce d'eau) de Cornavin et fassent réparer ce qui est à réparer ». Jusqu'à présent ce texte était resté peu compréhensible 1.

La découverte du marais de Cornavin nous a permis non seulement d'élucider la délimitation de 1265, mais aussi de comprendre la situation des nants de Saint-Gervais qui plus tard ont été déplacés. La partie inférieure du bras se déversant dans le lac a été reportée du côté de Chantepoulet en 1478. Actuellement toutes ces eaux canalisées s'écoulent par un égoût du côté des Terreaux-du-Temple et du boulevard James-Fazy vers le Rhône.

Quai Turrettini.

Comme nous l'avons dit, les substructions des maisons du moyen âge de l'ancien quartier du Seujet n'ont pas amené de découvertes très intéressantes. On a démoli des murs très épais supportés par des pilotis extrêmement nombreux. Les emprises sur le fleuve au cours des siècles étaient marquées par des successions d'estacades, de barrages et de digues; nous avons déjà décrit les alignements de l'époque romaine. Dans les fondations des maisons et des moulins, il y avait beaucoup de caves de tanneurs en bois et aussi beaucoup de débris métalliques. Dans la partie où le nouveau quai a coupé l'alignement de l'ancien (fig. 2, o-o) à une profondeur inférieure à l'ancien lit du Rhône, à la cote moyenne de 368 mètres, il y avait une quantité d'outils en fer. Ces outils étaient complètement enrobés dans une gangue de graviers. Ce sont des haches, des pioches, des marteaux, ciseaux, une pelle; beaucoup avaient conservé leur manche en bois. Leur forme rappelle celle des outils antiques de pionniers, soit pour travailler le bois ou creuser la terre. On sait que ces types se sont répétés pendant des siècles et je ne pourrais affirmer qu'ils soient romains, aussi dans le doute je préfère les attribuer à une époque moins ancienne. Cette accumulation d'outils, encore utilisables, réunis en ce point, est un problème; je ne connais pas de fonderie du moyen âge dans ce quartier. Ou bien on les a jetés volontairement après un fait de guerre, ou bien un magasin s'est effondré dans le fleuve après une catastrophe. Les maisons incendiées du pont du Rhône sont trop éloignées du point de trouvaille pour être la cause de ce dépôt. Peut-être les faits de guerre du XIIIe siècle ne sont-ils

¹ Registres du Conseil, t. IV, p. 259, 260, 262; t. V, p. 302.

pas étrangers à cette trouvaille, puisqu'ils nous ont déjà livré une catapulte que nous avons décrite l'an dernier ? 1. Nous donnons ici les principaux types de ces outils (fig. 6). J'ai encore recueilli tout près une pointe de lance romaine et aussi un fragment d'épée de la Tène, ce qui montre l'entremêlement des débris dans ces graviers du fleuve 2.

Pour remblayer la rive, on a utilisé des dépôts de voirie où il y avait une accumulation de vases et de poteries qui s'échelonnaient du XIVe au XVIIIe siècle. Dans les exemples les plus anciens, toujours fragmentaires, j'ai ramassé de grandes cruches

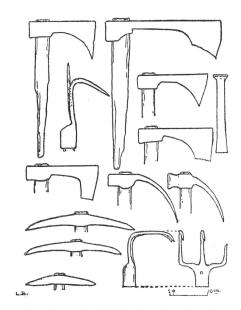


Fig. 6. — Outils de pionniers trouvés dans le lit du Rhône.

au galbe élégant avec couverte aux reflets métalliques et dessins incisés en chevrons. Puis il y a toute la série des poteries usuelles avec engobe brillant et dessins grossiers, souvent artistiques, faits au pinceau, dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans la poterie de Ferney ou de Carouge. Il ne serait pas inintéressant de constituer une série de ces modèles, bien qu'ils soient fragmentaires, car ils illustrent toute la vaisselle domestique pendant le moyen âge et l'époque moderne. Il ne faut pas oublier qu'on utilisait encore plus la vaisselle de bois, dont malheureusement il ne nous est parvenu que de rares exemplaires.

A côté des plats, cruches et vases en poterie, la série la plus intéressante est certainement celle des carreaux de poêle. Nous avons une quantité de pièces décorées datant de la longue période du XIVe siècle, de la Renais-

sance, jusqu'au XVIIe siècle. Nous ne pouvons songer à énumérer tous ces modèles, souvent incomplets et brisés. Du XIVe siècle, nous avons le couronnement d'un poêle avec frise gothique surmontée de deux personnages, un homme et une femme se tenant par la main, une statuette identique à celle qui a été trouvée près de là, maintenant au musée. Du XVe siècle, une série très riche en motifs ornementaux et en scènes, soit religieuses, soit profanes (anges tenant une devise, Annonciation, roi mage, animaux fantastiques, écu de Savoie, etc...). Du XVIe siècle, des personnages religieux, prophètes sous des dais, décors avec fleur de lys, monogrammes du Christ, scènes avec satyres rappelant l'art italien, etc. Du XVIIe siècle des panneaux

Genava, XV, p. 59 sq., 98.
Il faut ajouter que dans ce dépôt il y a aussi de grandes plaques de fer comme pour des boucliers de forte dimension; seraient-ce des pièces pour des mantelets de siège? Un ou deux fragments pourraient aussi appartenir à des débris d'armures.

ornementaux. Beaucoup de sujets se répètent, que j'ai retrouvés dans d'autres parties de la ville; ce sont des modèles commerciaux de fabriques, probablement locales. Ils ont un grand intérêt, car ce sont les quelques rares vestiges de notre art régional. Les poêles étaient dans nos intérieurs genevois les meubles les plus ornementés, avec les vitraux de famille qu'on appliquait aux verrières. Les travaux du quai n'étant pas complètement terminés, je n'ai pas encore pu classer toutes ces pièces, mais je tenais à les signaler comme étant les objets les plus intéressants de ces fouilles.

Il y avait aussi beaucoup de verrerie, des coupes, genre Venise, mais tellement brisées qu'il a été impossible d'en reconstituer une.

Rue de Cornavin et Terreaux-du-Temple.

On a démoli cette année plusieurs immeubles à l'extrémité de la rue de Cornavin et des Terreaux-du-Temple. Ces immeubles qui portent les nos 17 à 23 rue de Cornavin, 48 sur les Terreaux, formaient un îlot de constructions d'époques très différentes. Le nº 17 possédait encore au premier étage des fenêtres à accolades de date tardive (fin XVIe ou XVIIe siècle) et, au-dessus, des fenêtres avec meneaux. Les immeubles 19 à 21 n'avaient qu'une entrée au 19 et dataient du XVIIIe siècle. Enfin le 23, qui faisait retour sur le prolongement de la rue Rousseau et les Terreaux-du-Temple, était l'ancienne hôtellerie des XXII Cantons, qui a donné son nom à la place. C'était un amalgame de constructions très diverses, du XVIIIe siècle sur la rue de Cornavin, du début du XIXe siècle aux étages supérieurs et sur l'ancienne remise regardant les Terreaux. L'hôtellerie des XXII Cantons date des premières années après la Restauration; c'était une « débridée » bien connue des paysans du Pays de Gex qui remisaient là leurs voitures les jours de marché et attachaient leurs chevaux aux boucles scellées dans les murs extérieurs. Les divisions intérieures de cette auberge montraient des remaniements multiples dans la distribution des salles, avec des escaliers et des cours borgnes. Cet ensemble sans aucun élément architectural était cependant intéressant au point de vue des traditions locales du vieux faubourg.

Murs de la Treille.

On a complètement restauré les murs de soutènement de la Treille. Les dates qui sont gravées tout au long des murs sont effectivement les dates de construction successives; elles s'échelonnent du XVIe au XVIIIe siècle sur l'emplacement même de ces adjonctions. Leur emplacement n'est donc pas arbitraire. La pierre la plus ancienne de 1557 est à la base d'une tour, appelée tour de la Treille, construite de 1556 à 1557 par Monet du Cetour ¹. Elle était destinée à contenir des latrines publiques et dans sa partie supérieure un logement pour le guet. Cette tour est visible

¹ Bulletin Soc. hist. et arch., Genève, t. VI, p. 76.

sur toutes les vues du XVIIe siècle. Elle fut partiellement rasée en 1612 et encore abaissée au niveau du reste du mur en 1711. En 1617, on achète le jardin Roset pour augmenter la petite Treille qui n'est parachevée qu'en 1706. En 1711 et 1713, il faut prolonger les murs du côté de Neuve. Avant 1556 seules des parois en bois soutenaient les terres de la Treille. A côté de la tour, il y avait quelques mètres de courtine avec créneaux. Le mur actuel avait déjà été relevé depuis le XVIe siècle, il n'a donc pas été possible de retrouver la base des autres côtés de la tour. Dans cette restauration on a intégralement respecté les dates et les anciennes maçonneries; seules les molasses ont été remplacées par des grès durs. De plus, le mur a été recouvert par un cordon en roches et il a été redressé de manière à rester horizontal sur toute sa longueur. Les deux ouvertures murées qu'on aperçoit près de la date du XVIe siècle sont des regards de visite d'une ancienne canalisation d'eau.

Torchère.

Il subsistait jusqu'à fin décembre une ancienne torchère, placée contre la maison faisant l'angle de la rue Calvin et du Perron. Complètement fusé et rouillé, cet engin n'a pu être conservé.

Perpendiculairement à un support en fer forgé était fixé un pot métallique ajouré, avec au centre une pointe. Comme le dit Galiffe, on devait y enfoncer un brûlot, imbibé de poix ou de résine. C'est le dernier exemplaire connu d'un type d'éclairage très ancien. Le 7 décembre 1526, le Conseil décide de placer des «farots » semblables aux angles des rues pour l'éclairage de nuit en cas de nécessité. Celui du Perron remonte-t-il à une époque aussi ancienne, on peut en douter, mais il peut bien dater du XVIIe siècle et reproduire un modèle précédent. On sait qu'en cas d'alarme, par exemple la nuit de l'Escalade, on utilisait ces torchères pour permettre aux habitants de circuler dans les rues obscures 1.

¹ J.-B.-G. Galiffe, Genève historique et archéologique, p. 190 et fig.; Registre du Conseil, t. X, p. 280.

